

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 19 janvier 2012

Convocation : 12 janvier 2012

Affichage de l'avis de réunion : 12/01/2012

Le 19 janvier 2012, à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : (15)

MM. DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, ALESSANDRINI Marie-Claude, AUPETIT Jean-Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, SADOT Jackie, THARSILE Marie-Berthe, LEMIERE Delphine, MAUGER Catherine, ROMERO Sandra, DEGUETTE Hervé, INGOUF-BIRETTE Isabelle.

Absents (4) :MM. SAMSON Pascal, DUBOST Stéphane, BOUILLY Ghislaine, JACQUET Charles.

Procurations (1) : Monsieur DUBOST Stéphane a donné procuration à Monsieur DEGUETTE Hervé.

Nombre de votants : 16

Secrétaire de séance : DEGUETTE Hervé

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 7 novembre et 12 décembre 2011.
2. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et autres subventions auxquelles la commune peut être éligible dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la mairie.
3. Présentation des résultats de la consultation relative au projet de tri et de classement des archives municipales.
4. Proposition de modification du tableau des emplois :
Service administratif :
 - Proposition de modification des fiches de poste pour une nouvelle distribution des tâches des agents.
 - proposition de création d'un poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet*Surveillance à l'entrée et la sortie des écoles :*
 - proposition de création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet.
5. Délibération relative à l'acquisition d'un terrain situé sur une réserve communale et choix du notaire
6. Proposition de création de tarifs sanctionnant les abonnés qui ne rapportent pas les livres empruntés ou qui perdent leur carte « lecteur » délivrée gratuitement à l'inscription.
7. Demande de subvention de l'association « La Hague en Musique ».
8. Affaires, questions et informations diverses.
 - Demande d'avis pour une étude relative à la gestion des problèmes techniques survenant le week-end.

- Demande d'avis du conseil municipal sur la sous-location dans les campings de la commune.

La séance est ouverte à 20H15.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 7 novembre et 12 décembre 2011.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver les procès verbaux des réunions de conseil du 7 novembre 2011 et 12 décembre 2011

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

2. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et autres subventions auxquelles la commune peut être éligible dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la mairie. (délibération n°1/2012)

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de réaménagement de la mairie dont le coût prévisionnel total : travaux, maîtrise d'œuvre, mission SPS et contrôle technique, s'élève à 860 426.30 € HT soit 1 029 069.85 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	860 426.30 € HT
DETR :	258 157.89 € HT
Autofinancement communal :	602 268.41 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 2012/2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet de rénovation de la mairie tel que présenté lors de la réunion de conseil du 12 décembre 2011 (délibération n°48/2011).
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la collectivité pourrait être éligible.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

3. Présentation des résultats de la consultation relative au projet de tri et de classement des archives municipales. (délibération n°2/2012)

Présentation : Catherine Petiteville.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à choisir un prestataire pour effectuer l'archivage des documents administratifs de la mairie.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

4. Proposition de modification du tableau des emplois : (délibération n°3/2012

Service administratif :

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent occupant un poste à temps non complet de 15/35 heures au service administratif, et 13/35 au service de la police municipale, il convient d'organiser le remplacement de cet agent.

Vu le rapport du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - La création à compter du 1^{er} février 2012 d'un emploi d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 30/35^{ème} heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent d'accueil à la mairie.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

5. Délibération relative à l'acquisition d'un terrain situé sur une réserve communale et choix du notaire (délibération n°4/2012)

Le 7 novembre 2011, le conseil municipal a validé le projet d'esquisse relatif à l'aménagement d'un giratoire sur le CD 45 à l'Entrée Est de l'agglomération et a autorisé le maire à lancer la procédure d'acquisition des terrains nécessaires à l'emprise de l'ouvrage, notamment la parcelle AC 96.

Après avoir communiqué les résultats de l'évaluation faite par les services des domaines pour la parcelle cadastrée AC 96 et avoir rappelé que cette dernière fait partiellement partie de la liste des terrains placés en réserves foncières dans le Plan [Local](#) d'Urbanisme.

Mme le Maire propose la délibération suivante :

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Autorise Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AC 96 pour un prix maximal de : 10 000 €

S'engage à réinscrire au budget Primitif 2012 le montant nécessaire à l'acquisition.

Désigne maître Thierry Rosette, 30 rue François La Vieille 50100 Cherbourg pour mener cette transaction.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

6. Proposition de création de tarifs sanctionnant les abonnés qui ne rapportent pas les livres empruntés ou qui perdent leur carte « lecteur » délivrée gratuitement à l'inscription. (délibération n°5/20121)

Lorsque les adhérents de la bibliothèque empruntent des livres et ne les rapportent pas dans les délais, des lettres de rappel leur sont envoyées. Cela entraîne des frais d'affranchissement de courrier.

Il est proposé aux membres du conseil de sanctionner financièrement le non respect des délais de retour des livres empruntés.

De même, à l'inscription l'adhérent reçoit une carte de lecteur, cette carte est offerte gratuitement par la commune mais elle représente un coût d'achat. En cas de perte de celle-ci, il est proposé de faire payer les frais de confection d'une nouvelle carte.

Vu le rapport,

Il est proposé au conseil de fixer les tarifs suivants :

Première lettre de rappel	gratuit
Deuxième lettre de rappel	2 euros
Troisième lettre de rappel	5 euros
Remplacement de la carte lecteur en cas de perte	5 euros

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

7. Demande de subvention de l'association « La Hague en Musique ». (délibération n°6/2012)

« Hague en Musiques », association qui travaille à faire renaître le festival de musique classique de la Hague 2012, sollicite la commune pour une subvention de 2 500 €.

Après débat sur la hauteur de la subvention, un montant de 2 000 euros est proposé.

Le résultat du vote est :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

8. Affaires, questions et informations diverses.

- Demande d'avis pour une étude relative à la gestion des problèmes techniques survenant le week-end. Avis favorable pour l'étude de mise en œuvre d'un système d'astreinte.
- **Demande d'avis du conseil municipal sur la sous-location dans les structures locatives de la commune (délibération 7/2012).**
A l'unanimité, les membres du conseil demandent que l'interdiction de sous-louer soit mentionnée dans chacun des règlements des structures locatives de notre collectivité.
- Implantation de panneaux indicateurs de vitesse. Recherche de documentation.
- Information sur les transports scolaires (suppression de certains arrêts en discussion avec le conseil général).

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 19 janvier 2012 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 26 janvier 2012 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.